DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 376

Candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'Intérêt Régional » au Monument aux Morts du Plateau d'Avron

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 en date du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'appel à candidatures au label « Patrimoine d'intérêt régional » en faveur du patrimoine non protégé et présentant un intérêt historique et représentatif pour la Région Ile-de-France,

Considérant le souhait de la commune de valoriser son patrimoine en soulignant le témoignage historique que représentent certains éléments bâtis,

Considérant le Monument aux Morts du Plateau d'Avron, érigé en 1878 en l'honneur des combattants morts lors de la Bataille du Plateau d'Avron les 27 et 28 décembre 1870,

Considérant l'éligibilité de ce Monument au dispositif susvisé,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'Intérêt Régional » au Monument aux Morts du Plateau d'Avron,

Article 2 : De signer la Charte label « Patrimoine d'Intérêt Régional » de la Région Ile-de-France, ainsi que tous les documents afférents à l'attribution de ce label,

Article 3 : Qu'il sera rendu compte de cette candidature au prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 23 novembre 2023.

Christian DEMUYNCK

Maire

MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE (Seine-Saint-Denis)

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 12 / 2023

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Accusé de réception en préfecture
093-219300198-20231123-DM-DGS-2023376-AR
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023